Cher.es Camarades, collègue.e.s,

Le PDG veut 1,6 milliard de pièces en décembre quoi qu'il en coûte, les salariés veulent leur PPV de 1 500 € !

Le 19 novembre 2026, le syndicat UGICT-CGT de la Monnaie de Paris a demandé par courrier au PDG, Marc Schwartz, le versement d'une prime de partage de la valeur (PPV) de 1 500 euros net avant le 31 décembre. Une demande juste, finançable et urgente.

Les prix montent, les salaires ne suivent pas

Selon l'Insee, les prix à la consommation ont augmenté de 3,4 % sur un an en octobre 2026, leur plus haut niveau depuis janvier 2024, tirés par l'énergie. Les augmentations collectives obtenues à la Monnaie de Paris ne sont pas à la hauteur du travail fourni : mois après mois, les agents perdent du pouvoir d'achat.

L'intéressement ne règle rien. Variable, lié aux résultats, il peut baisser d'une année sur l'autre et ne compense pas la hausse des prix. Ce dont les agents ont besoin, c'est d'argent maintenant et de salaires qui suivent l'inflation.

L'établissement en a les moyens

En 2025, la Monnaie de Paris a dégagé un résultat net de **6,1 millions d'euros** pour un chiffre d'affaires de **197 millions d'euros**. Ces résultats, ce sont les agents qui les produisent, dans les ateliers comme dans les services. Il est temps qu'ils en voient la couleur.

Ce que demande l'UGICT- CGT

- **1 500 euros net** de PPV (après CSG-CRDS), soit environ 1 660 euros brut, versés en totalité aux salariés dont la rémunération annuelle brute ne dépasse pas **76 000 euros** ;

- entre 76 000 et 86 000 euros brut annuels, un montant **dégressif** : 150 euros net de moins par tranche de 1 000 euros au-delà de 76 000 euros ; aucune prime au-delà de 86 000 euros ;

- un versement **avec la paie de décembre 2026** ;

- une mise en place par **accord d'entreprise**, ou à défaut par décision unilatérale après consultation du CSE ;

- l'ouverture, dès le début de 2027, de **négociations salariales** pour une augmentation générale au moins égale à l'inflation.

La dégressivité est un choix assumé : la prime doit aller d'abord à celles et ceux pour qui la hausse des prix pèse le plus lourd.

Pas d'argent pour les agents, mais pour les tribunaux ?

Dans son édition du 11 novembre 2026, *Le Canard enchaîné* consacre un article aux « conflits très cash » qui agitent la Monnaie de Paris. Contentieux à répétition, pratiques de la direction mises en cause, malfaçons des années passées rappelées : l'image d'un établissement public qui frappe la monnaie de la République en sort sérieusement abîmée. Ce ne sont pas les agents qui ont créé cette situation, mais ce sont eux, leur savoir-faire et la réputation de leur travail, qui en font les frais.

Le 15 octobre, la direction était une nouvelle fois devant le conseil de prud'hommes, face à un ancien dirigeant licencié. Une procédure de plus, avec ses honoraires d'avocats et ses risques de condamnation, payée avec l'argent que produisent les salariés.

Chaque euro dépensé en contentieux est un euro qui ne va pas au pouvoir d'achat des agents.

La balle est dans le camp de la direction

L UGICT-CGT attend une réponse rapide du PDG : le versement en décembre suppose une décision dans les prochaines semaines. Les agents ont fait leur part. À la direction de faire la sienne.

Parlez-en autour de vous, rapprochez-vous de vos élus UGICT-CGT et soutenez la demande.

Merci à l'ensemble des camarades grévistes de la Monnaie de Paris pour leur cohésion

Fédération des Finances CGT - UGICT-CGT de la Monnaie de Paris

